

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-HÉRAULT**  
**1 ALLÉE DU LANGUEDOC**  
**34620 PUISSERGUIER**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**du 08 avril 2026 à 18h00**

<b>Membres Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>37</b>
<b>Présents ou représentés</b>	<b>37</b>
<b>Votants</b>	<b>37</b>

Date de la convocation : 01/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le **08 avril**, à **18h00**, le Conseil de Communauté s'est réuni au siège de la Communauté à Puisseguier, sur convocation de Monsieur **BADENAS Jean-Noël**, Président.

**Présents** : SOULIE Rémy (procuration AFFRE R), ROGER Jérôme, POLARD Pierre, TRICOCHÉ Emilie, ABELLO Guillaume, GISBERT Sylvie, MAURAND Jacques, GLEIZES-GUIGOU Séverine, CAZALS Thierry, ASCO François, FIDEL Marc, AUGÉ Monique, PONS Marie-Pierre, SYLVESTRE Philippe, TREVISAN Brigitte, VIGUIER Claude, MONTAGNE Stéphane, ESTEVE Christelle, AFFRE Rémy, CARCELLER Jean-Michel, HENRY Olivier, TOULZE Patricia, GUIRAUD Jean-Pierre, SARDA Bérenger, MILHAU Jean-Marie, OBIOLS Laurent, DUPOND Annie, RIBAS Alain, LAURE Mathilde, ANNET Grégoire, ORTIZ Serge, DAUZAT Elisabeth, MARIN Cédric, MADONIA Jean-François, LEROY Monique, COMBES Catherine (procuration PONS MP), PETIT Jean-Christophe.

**Secrétaire de séance** : TOULZE Patricia

**ORDRE DU JOUR :**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

Approbation du PV du dernier conseil  
Election du/de la Président(e)  
Détermination du nombre de Vice-Présidents  
Election des Vice-Présidents  
Election des autres membres du Bureau  
Lecture de la Charte de l'élu local

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël BADENAS**, Président sortant, qui après l'appel nominal, a déclaré installés l'ensemble des conseillers désignés ci-dessus dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Il soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

M. **GUIRAUD Jean-Pierre** le doyen d'âge, a pris la présidence. Il remercie Jean-Noël BADENAS pour son engagement au cours des mandats qui lui ont été confiés.

Le Conseil Communautaire a choisi pour Secrétaire Mme **TOULZE Patricia**.

Pour le bon déroulement de l'élection et le dépouillement des bulletins, M. **Jean-Marie MILHAU** et Mme **Mathilde LAURE** sont nommés assesseurs.

Mme **Marie-Pierre PONS** présente sa candidature à la présidence.

Pas d'autre candidat.

## **2026-041 – AFFAIRES GENERALES : Election du/de la Président(e) :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil de communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-2 ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire,

Vu les résultats du scrutin,

### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS,**

**PROCLAME Mme PONS Marie-Pierre**, Présidente de la Communauté de Communes **SUD-HERAULT** et la déclare installée.

Mme la Présidente prend la parole pour remercier l'assemblée et prononce le discours suivant :

*« Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, chers collègues,*

*C'est avec fierté et humilité que je reçois ce mandat de Présidente de notre Communauté de Communes Sud-Hérault. Je suis honorée par la confiance que vous avez témoignée par votre vote et vous en remercie vivement et très sincèrement.*

*Je tiens à remercier chaleureusement Jean-Noël Badenas, mon prédécesseur à la CESH, pour le travail qu'il a accompli au service de notre territoire.*

*Je remercie aussi chacun de mes collègues Maires, pour leur soutien unanime et la qualité de nos échanges quant à la direction à donner à notre intercommunalité et à son futur fonctionnement.*

*Je souhaite que ce même état d'esprit collectif continue d'animer notre bureau communautaire, et plus largement notre Conseil tout entier.*

*Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux conseillers communautaires et une pleine réussite dans leurs nouvelles responsabilités.*

*Tout au long de ce mandat, je m'efforcerai de rechercher avec vous une véritable cohérence entre la nécessaire réflexion et les actions concrètes à mener au sein de notre Communauté de Communes et au bénéfice de chacun de nos villages, petits et grands.*

*Comme je l'ai déjà exprimé pour cette nouvelle mandature, je propose de poursuivre ce qui a été engagé mais aussi et surtout de préparer le futur de notre territoire en travaillant ensemble sur les sujets pour lesquels la Communauté de Communes peut être un atout, une valeur ajoutée pour chacun de nos villages.*

*Nous avons de nombreux objectifs pour les 6 ou 7 années de mandat :*

- Créer une vice-présidence RH et de mutualisation entre les communes membres. Nous devons revenir aux origines de l'intercommunalité : répondre aux besoins des communes, rendre du service. Nous devons parfaire l'intercommunalité sans défaire les communes, réfléchir comment les soutenir.*

- *Protéger notre environnement et notre cadre de vie. Nous aurons des décisions à prendre concernant la gestion des ordures ménagères. Nous devons protéger nos espaces naturels et notre biodiversité, comme l'étang de Capestang, zone Natura 2000, la GEMAPI.*

*C'est la qualité de vie et le cadre de vie des habitants de notre territoire qui en dépendent. Nous devons continuer à travailler sur le plan mobilité à travers un schéma directeur des circulations douces à l'échelle de notre communauté de communes.*

*Nous avons un PLUI et devons réfléchir à son évolution, à la place des énergies renouvelables etc... continuer à offrir aux parents des accueils de qualité, et des offres de garde diversifiées, soutenir la parentalité.*

- *Promouvoir le développement économique de notre territoire. Cela veut dire aider nos entreprises et nos commerces de proximité afin de développer notre territoire et animer nos centres-villes.*
- *Rendre notre territoire toujours plus attractif... En poursuivant une politique touristique et culturelle ambitieuse, qui sache mettre en valeur notre territoire, ses atouts, la rivière Orb. Le canal, ses infrastructures, ses monuments, qui nous permettent également d'imaginer le tourisme de demain, en nous appuyant sur notre office de tourisme intercommunal. Offrir une programmation culturelle de qualité, un service éducatif pour nos jeunes enfants*
- *Gérer rigoureusement nos finances et mettre en place une méthode de gouvernance efficace en créant une commission des finances.*

*Quant à notre méthode de gouvernance, elle s'appuiera sur la concertation, la confiance, l'espérance, la volonté, l'optimisme, l'énergie, et la combativité. Outre la réunion des vice-présidents, je souhaite mettre en place une réunion mensuelle des maires afin que nous partagions les décisions, les enjeux.*

*Dès l'arrivée de la nouvelle Directrice générale des services, nous demanderons aux chefs de services de la communauté de venir présenter leurs services, leurs missions, leurs budgets et surtout les enjeux à venir à l'ensemble du conseil communautaire. C'est primordial pour s'approprier les politiques portées, les assumer et les défendre auprès de nos communes.*

*J'aime à le rappeler, la communauté de communes n'est pas une collectivité au-dessus des communes, elle est au service des communes et des habitants car c'est nous, communes, qui faisons communauté.*

*Au vu des dossiers que nous aurons à traiter, cette nouvelle mandature sera chargée mais passionnante et je sais que tous les Maires sont prêts, à mes côtés, à relever, avec vous, ces nombreux défis.*

*Je sais aussi que nous avons des agents de grande qualité sur lesquels nous pourrons nous appuyer pour construire ensemble l'avenir de notre territoire*

*Je vous remercie de votre attention »*

*Marie-Pierre PONS  
Présidente de la CC SUD-HERAULT*

## **2026-042 – AFFAIRES GENERALES : Détermination du nombre de Vice-Présidents :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil de communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire,

**Considérant** que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

**Considérant** que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**FIXE** le nombre de Vice-Présidents à **8**.

**2026-043 – AFFAIRES GENERALES : Election des Vice-Présidents :**

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal secret ;

Après appel à candidature, pour chaque poste de vice-président, et après avoir constaté qu'une seule candidature s'était déclarée ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS,**

**PROCLAME** en tant que :

- 1<sup>er</sup> vice-président : **POLARD Pierre**
- 2<sup>ème</sup> vice-président : **CAZALS Thierry**
- 3<sup>ème</sup> vice-président : **AFFRE Rémy**
- 4<sup>ème</sup> vice-président : **OBIOLS Laurent**
- 5<sup>ème</sup> vice-président : **MADONIA Jean-François**
- 6<sup>ème</sup> vice-président : **HENRY Olivier**
- 7<sup>ème</sup> vice-président : **FIDEL Marc**
- 8<sup>ème</sup> vice-président : **MILHAU Jean-Marie**

**Et les déclare installés.**

Chaque Vice-Président, suite à son élection, prend la parole pour remercier l'assemblée de la confiance accordée.

**2026-044 – AFFAIRES GENERALES : Election des membres du bureau :**

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire,

Vu les résultats du scrutin,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- 1<sup>er</sup> membre : **SOULIE Rémy**
- 2<sup>ème</sup> membre : **ROGER Jérôme**
- 3<sup>ème</sup> membre : **MONTAGNE Stéphane**
- 4<sup>ème</sup> membre : **TOULZE Patricia**
- 5<sup>ème</sup> membre : **GUIRAUD Jean-Pierre**
- 6<sup>ème</sup> membre : **SARDA Bérenger**
- 7<sup>ème</sup> membre : **ORTIZ Serge**
- 8<sup>ème</sup> membre : **PETIT Jean-Christophe**

**Et les déclare installés.**

Mme la Présidente donne ensuite **lecture de la charte de l'élu local**. Un exemplaire est remis aux membres et chaque élu est invité à la signer pour signifier son engagement à la respecter.

Mme la Présidente demande aux conseillers communautaires leur approbation pour communiquer leurs coordonnées aux organismes extérieurs qui les demandent et dont la CCSH est membre. **Aucun conseiller ne s'y oppose.**

Il est ensuite convenu qu'au prochain conseil du **15/04 à 18h**, les conseillers communautaires viendront une ½ heure avant pour une séance de photos individuelles.

***Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h10.***

***La Présidente de la  
Communauté Sud-Hérault***

***La secrétaire de séance***

***PONS Marie-Pierre***

***TOULZE Patricia***